

# PRESTATIONS ET ACTIONS 2024

BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ



action sociale & solidaire

Le versement des prestations est susceptible d'être interrompu en cours d'année selon le nombre de demandes reçues.

## VOUS ET VOTRE FAMILLE

### NAISSANCE-ADOPTION

**180 € par enfant**

**Date limite : 6 mois** après la naissance ou l'adoption

### CESU - GARDE D'ENFANTS

(Enfant jusqu'à 6 ans)

- Etablissements assurant l'accueil des enfants
- Assistante maternelle agréée, personnel employé...

Un versement dans l'année, pour l'intégralité des CESU ou e-CESU, pour chaque enfant.  
Montant selon le quotient familial et l'âge de l'enfant :

	0-3 ans	4-6 ans		0-3 ans	4-6 ans
Jusqu'à 710	600 €	300 €	De 910,01 à 1060	300 €	150 €
De 710,01 à 810	500 €	250 €	Supérieur à 1060**	200 €	100 €
De 810,01 à 910	400 €	200 €			

**Date limite : 30 novembre 2024**

### CENTRE DE LOISIRS ET ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

(Enfant de 7 à 19 ans)

- Garderie périscolaire
- Centre de loisirs, stages sportifs sans hébergement
- Activités de soutien scolaire

Montant annuel versé selon le quotient familial :

Jusqu'à 510	60 €
De 510,01 à 710	55 €
Supérieur à 710**	50 €

**Date limite : 31 janvier 2025**

### ÉTUDES-ÉDUCATION-FORMATION

- Du primaire aux études supérieures (jusqu'à 25 ans)
- Hébergement à partir du lycée

Année scolaire 2023-2024. Montant versé selon le quotient familial, jusqu'à 1295 maximum, et selon le niveau de scolarité

**Date limite : 31 juillet 2024**

### ENFANT EN SITUATION DE HANDICAP

(Enfant jusqu'à 19 ans)

- Taux d'incapacité à partir de 50 %

Montant versé selon le quotient familial, avec un minimum de 180 € au delà du quotient familial 1295\*\*

**Date limite : 30 novembre 2024**

### CONGÉ DE PRÉSENCE PARENTALE\*

**20 € par jour d'absence. 10 € par demi-journée.** (selon attestation AJPP de la CAF)

**Date limite : 6 mois** suivant la fin du congé de présence parentale

### CONGÉ DE SOLIDARITÉ FAMILIALE\*

**20 € par jour d'absence. 10 € par demi-journée.**

**Date limite : 6 mois** suivant la fin du congé de solidarité familiale

### DÉCÈS

- Décès de l'agent ou du retraité, de son conjoint, concubin ou pacsé, ou de son enfant à charge fiscale

**750 €**

**Date limite : 6 mois** après le décès

### AIDE SOCIALE AUX AGENTS EN SITUATION DE MALADIE\*

Compensation partielle de la perte de rémunération pour maladie selon l'indice majoré :

Jusqu'à 370	46 %	De 371 à 650	45 %	Supérieur à 650	44 %
-------------	------	--------------	------	-----------------	------

**Demande établie par l'établissement**

### AIDES

- Aides exceptionnelles non remboursables
- Aides remboursables
- Aide remboursable Logement

Demande soumise à l'étude de la Commission permanente des aides et secours, qui définit le type d'aide et le montant.  
(aides remboursables : 8 000 € maximum par agent)

### RENSEIGNEMENT JURIDIQUE

- Plateforme d'informations et renseignements individuels

**Renseignements gratuits depuis l'Espace agent ou par téléphone 02 38 799 787 :**  
du lundi au vendredi de 9h à 19h.

### NOËL DES ENFANTS

(Enfant de 1 à 10 ans)

Chèque cadeau de **20 € par enfant**, adressé à votre domicile  
**Uniquement pour les dossiers C.G.O.S validés au plus tard le 31 octobre 2024**

## RETRAITE

### DÉPART À LA RETRAITE

Montant forfaitaire par année de service :

Indice jusqu'à 505	54 €	Indice supérieur à 765	44 €
Indice de 506 à 765	49 €	<b>Demande établie par l'établissement</b>	

### PRESTATION ANNUELLE RETRAITÉS

**Non cumulable l'année du départ à la retraite**

Montant annuel versé selon le quotient familial, jusqu'à 570 maximum :

Jusqu'à 340	1200 €	De 410,01 à 470	550 €
De 340,01 à 410	850 €	De 470,01 à 570	300 €

**Date limite : 30 novembre 2024**

[crh.cgos.info](http://crh.cgos.info) Découvrez la Complémentaire Retraite des Hospitaliers, le plan d'épargne retraite du C.G.O.S.

\*Cette prestation n'est pas ouverte aux retraités \*\*ou avis d'impôt non-joint au dossier C.G.O.S

## ● VACANCES

### VACANCES ENFANTS ET ADOLESCENTS (Enfant de 5 à 20 ans)

- Séjours avec hébergement
- Montant minimum des frais : 30 € par demande

Montant annuel versé selon le quotient familial :

Jusqu'à 610	<b>100 €</b>
De 610,01 à 910	<b>80 €</b>
Supérieur à 910**	<b>50 €</b>

**Date limite : 31 janvier 2025**

### VACANCES ADULTES ET FAMILLE

- Locations, séjours, voyages (en France ou à l'étranger)
- Frais de transport collectifs
- Montant minimum des frais : 30 € par demande

Montant annuel versé selon le quotient familial :

Jusqu'à 510	<b>270 €</b>	De 710,01 à 810	<b>150 €</b>
De 510,01 à 610	<b>250 €</b>	De 810,01 à 910	<b>110 €</b>
De 610,01 à 710	<b>240 €</b>	Supérieur à 910**	<b>80 €</b>

**Date limite : 31 janvier 2025**

### CHÈQUES-VACANCES

- Achat avec ou sans épargne

Participation C.G.O.S versée selon le quotient familial :

Jusqu'à 710	<b>50 %</b> dans la limite de 150 €
De 710,01 à 1060	<b>45 %</b> dans la limite de 130 €
Supérieur à 1060**	<b>40 %</b> dans la limite de 130 €

**Date limite : 31 octobre 2024**

### OFFRES DE VACANCES

Plusieurs offres proposées :

- **Coups de cœur de votre région** • **Prix mini** • **Prix réduit**
- **Libre Évasion avec ou sans participation**

Offres accessibles depuis la rubrique **VACANCES** du [cgos.info](http://cgos.info)

## ● BILLETTERIE ET LOISIRS

### SPORTS-LOISIRS-CULTURE ADULTE

- Montant minimum des frais acquittés : 20 € par demande

### SPORTS-LOISIRS-CULTURE ENFANT (Enfant de 7 à 20 ans)

- Montant minimum des frais acquittés : 20 €. Versement en une fois

### TITRES CULTURE

- Commande depuis l'Espace agent : **paiement par CB**
- Commande par courrier : paiement par chèque

### BILLETTERIE

- Parcs de loisirs et animaliers, concerts, spectacles, cinéma, musées et monuments, sports et détente, sorties culturelles et de loisirs...

Montant annuel versé en une seule fois selon le quotient familial :

Jusqu'à 510	<b>60 €</b>
De 510,01 à 710	<b>55 €</b>
Supérieur à 710**	<b>50 €</b>

**Date limite : 30 novembre 2024**

### 50 % de participation C.G.O.S

**Commandes : 50 €** (29,50 € à régler) **ou 100 €** (54,50 € à régler)  
(frais de recommandés compris)

**Dates de commandes : du 1<sup>er</sup> mai au 30 novembre 2024 pour les commandes papier et du 1<sup>er</sup> mai au 31 décembre 2024 pour les commandes en ligne**

Plusieurs tarifs proposés :

- **Prix avec participation**
- **Prix négociés**
- **Prix CSE**

Offres accessibles depuis les rubriques **BILLETTERIE** et **LOISIRS** du [cgos.info](http://cgos.info) ou par **téléphone** au **01 70 56 59 24** du lundi au samedi de 8h30 à 18h30

## ● AVANTAGES

### AVANTAGES CONSO

- Presse magazine, cartes ou chèques réductions, coffrets-cadeaux, autres réductions...

Offres accessibles depuis la rubrique **AVANTAGES CONSO** du [cgos.info](http://cgos.info)

### SERVICES+

- Soutien scolaire, location et achat de véhicules neufs et d'occasion, assurances auto et habitation...

Offres accessibles depuis la rubrique **SERVICES+** du [cgos.info](http://cgos.info)

Retrouvez l'ensemble de nos prestations et actions sur le [cgos.info](http://cgos.info)

Les formulaires sont disponibles sur votre Espace agent.



\*Cette prestation n'est pas ouverte aux retraités \*\*ou avis d'impôt non-joint au dossier C.G.O.S